

## **Rapport de l'organe de révision À l'assemblée des délégués de l'association des Auberges de Jeunesse Suisse, Zurich**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Auberges de Jeunesse Suisse (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse et aux statuts.

### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités du comité relatives aux comptes annuels**

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute

anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### Bommer + Partner Treuhand KLG

 

**Hugo Schmid**

zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

 

**Annemarie Wüthrich**

zugelassene Revisionsexpertin

Bern, 3 avril 2023

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## Bilan

au 31 décembre

		2022		2021	
	Commentaires dans l'annexe	en CHF	en %	en CHF	en %
<b>Actifs</b>					
<b>Actifs courants</b>					
<b>Liquidités</b>		<b>20'107'139.66</b>	<b>78,9</b>	<b>13'787'157.20</b>	<b>72,4</b>
Créances envers des tiers		1'210'645.10	4,7	1'282'718.83	6,7
Créances envers des parties liées		0.00	0,0	29'502.30	0,2
Du croire		-153'476.00	-0,6	-160'715.00	-0,8
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>1</b>	<b>1'057'169.10</b>	<b>4,1</b>	<b>1'151'506.13</b>	<b>6,1</b>
<b>Autres créances</b>	<b>2</b>	<b>854'384.62</b>	<b>3,4</b>	<b>1'024'157.44</b>	<b>5,4</b>
Stocks de marchandises		444'953.10	1,7	420'959.99	2,2
Stocks matériel de chauffage		143'117.75	0,6	76'242.60	0,4
Correction de valeur stocks		-117'614.17	-0,5	-99'910.44	-0,5
<b>Stocks</b>	<b>3</b>	<b>470'456.68</b>	<b>1,8</b>	<b>397'292.15</b>	<b>2,1</b>
<b>Comptes de régularisation actifs</b>		<b>305'586.52</b>	<b>1,2</b>	<b>189'845.84</b>	<b>1,0</b>
<b>Actifs courants</b>		<b>22'794'736.58</b>	<b>89,4</b>	<b>16'549'958.76</b>	<b>87,0</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Véhicules		56'048.80	0,2	17'275.80	0,1
Agencements		2'401'563.64	9,4	2'180'872.01	11,5
<b>Immobilisations corporelles mobiles</b>	<b>4</b>	<b>2'457'612.44</b>	<b>9,6</b>	<b>2'198'147.81</b>	<b>11,6</b>
Transformations		232'885.46	0,9	275'345.26	1,4
<b>Immobilisations corporelles immobiles</b>	<b>4</b>	<b>232'885.46</b>	<b>0,9</b>	<b>275'345.26</b>	<b>1,4</b>
Participations		2.00	0,0	2.00	0,0
Prêts à des tiers		1.00	0,0	1.00	0,0
Cautions		5'800.00	0,0	7'702.90	0,0
Parts sociales		201.00	0,0	201.00	0,0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5</b>	<b>6'004.00</b>	<b>0,0</b>	<b>7'906.90</b>	<b>0,0</b>
<b>Actif immobilisé librement disponible</b>		<b>2'696'501.90</b>	<b>10,6</b>	<b>2'481'399.97</b>	<b>13,0</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2'696'501.90</b>	<b>10,6</b>	<b>2'481'399.97</b>	<b>13,0</b>
<b>Actifs</b>		<b>25'491'238.48</b>	<b>100,0</b>	<b>19'031'358.73</b>	<b>100,0</b>

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## Bilan

au 31 décembre

	Commentaires dans l'annexe	2022		2021	
		en CHF	en %	en CHF	en %
<b>Passifs</b>					
<b>Capitaux étrangers</b>					
Dettes envers des tiers		2'678'838.74	10,5	2'716'365.68	14,3
Dettes envers des personnes proches		2'228'761.67	8,7	0.00	0,0
<b>Dettes résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>6</b>	<b>4'907'600.41</b>	<b>19,3</b>	<b>2'716'365.68</b>	<b>14,3</b>
Avances d'hôtes		4'129'899.59	16,2	3'277'895.94	17,2
Diverses dettes à court terme	7	1'294'273.06	5,1	1'100'652.03	5,8
<b>Autres dettes</b>		<b>5'424'172.65</b>	<b>21,3</b>	<b>4'378'547.97</b>	<b>23,0</b>
Délimitations cotisations de membre		681'044.85	2,7	716'047.67	3,8
Autres comptes de régularisation transitoires		1'440'741.78	5,7	1'032'966.31	5,4
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>8</b>	<b>2'121'786.63</b>	<b>8,3</b>	<b>1'749'013.98</b>	<b>9,2</b>
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>12'453'559.69</b>	<b>48,9</b>	<b>8'843'927.63</b>	<b>46,5</b>
Prêts à des personnes proches		7'296'578.28	28,6	7'296'578.28	38,3
Crédits Covid-19		416'660.00	1,6	500'000.00	2,6
Prêts Covid-19		4'500'000.05	17,7	5'000'000.00	26,3
<b>Prêts</b>	<b>9</b>	<b>12'213'238.33</b>	<b>47,9</b>	<b>12'796'578.28</b>	<b>67,2</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>12'213'238.33</b>	<b>47,9</b>	<b>12'796'578.28</b>	<b>67,2</b>
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>24'666'798.02</b>	<b>96,8</b>	<b>21'640'505.91</b>	<b>113,7</b>
<b>Capital du fonds à but précis</b>					
Fonds de soutien Bella Lui Crans-Montana		45'048.17	0,2	46'555.50	0,2
<b>Capital du fonds à but précis</b>		<b>45'048.17</b>	<b>0,2</b>	<b>46'555.50</b>	<b>0,2</b>
<b>Capital d'organisation</b>					
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2003		1'465'631.02	5,7	1'465'631.02	7,7
Capital libre généré par l'activité		-686'238.73	-2,7	-4'121'333.70	-21,7
Fonds libres		0.00	0,0	0.00	0,0
<b>Capital d'organisation</b>		<b>779'392.29</b>	<b>3,1</b>	<b>-2'655'702.68</b>	<b>-14,0</b>
<b>Passifs</b>		<b>25'491'238.48</b>	<b>100,0</b>	<b>19'031'358.73</b>	<b>100,0</b>

## Compte d'exploitation

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	Commen- taires dans l'annexe	2022		2021	
		en CHF	en %	en CHF	en %
<b>Produit d'exploitation</b>					
Produit résultant de la restauration		19'193'990.22	35,6	14'049'811.82	34,9
Produit résultant des marchandises		1'218'444.32	2,3	934'170.03	2,3
<b>Produit résultant de la restauration et des marchan- dises</b>		<b>20'412'434.54</b>	<b>37,8</b>	<b>14'983'981.85</b>	<b>37,2</b>
Produit résultant de l'hébergement		28'217'993.08	52,3	21'299'007.89	52,9
Autre produit de prestations de services		1'808'162.93	3,4	1'274'064.23	3,2
<b>Produit résultant des prestations de services et de l'hébergement</b>	<b>10</b>	<b>30'026'156.01</b>	<b>55,6</b>	<b>22'573'072.12</b>	<b>56,0</b>
Cotisations de membre annuelles		1'319'774.28	2,4	1'346'701.79	3,3
Cotisations pour cartes de membre à la journée		2'691'128.31	5,0	1'740'329.17	4,3
<b>Cotisations de membre</b>	<b>11</b>	<b>4'010'902.59</b>	<b>7,4</b>	<b>3'087'030.96</b>	<b>7,7</b>
Produits provenant des donateurs		50'262.41	0,1	154'578.53	0,4
Contributions affectées à un but précis		140'699.73	0,3	118'249.11	0,3
Contributions libres		0.00	0,0	0.00	0,0
<b>Produits provenant des donateurs</b>	<b>12</b>	<b>190'962.14</b>	<b>0,4</b>	<b>272'827.64</b>	<b>0,7</b>
Taxes de franchisage		108'964.70	0,2	86'774.10	0,2
Contribution administrative personnes proches		136'282.50	0,3	87'800.00	0,2
Produit d'exploitation divers		120'068.05	0,2	86'251.05	0,2
<b>Autre produit d'exploitation</b>		<b>365'315.25</b>	<b>0,7</b>	<b>260'825.15</b>	<b>0,6</b>
Rabais		-568'093.20	-1,1	-510'628.43	-1,3
Commissions cartes de crédit et Reka		-407'064.13	-0,8	-338'232.18	-0,8
Commissions de réservation		-27'741.70	-0,1	-7'935.34	0,0
Pertes résultant de créances		-42'048.31	-0,1	-39'784.84	-0,1
<b>Diminutions de rendement</b>	<b>13</b>	<b>-1'044'947.34</b>	<b>-1,9</b>	<b>-896'580.79</b>	<b>-2,2</b>
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>53'960'823.19</b>	<b>100,0</b>	<b>40'281'156.93</b>	<b>100,0</b>

# Compte d'exploitation

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	Commen- taires dans l'annexe	2022		2021	
		en CHF	en %	en CHF	en %
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges liées à la restauration		-6'091'713.53	-11,3	-4'671'240.85	-11,6
Charges liées aux marchandises		-752'384.27	-1,4	-551'381.34	-1,4
Charges liées au matériel		-851'832.90	-1,6	-689'082.22	-1,7
Prestations de tiers		-1'657'368.30	-3,1	-996'433.77	-2,5
<b>Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers</b>	<b>14</b>	<b>-9'353'299.00</b>	<b>-17,3</b>	<b>-6'908'138.18</b>	<b>-17,1</b>
Salaires		-20'575'795.36	-38,1	-17'582'526.10	-43,6
Prestations sociales		-3'425'649.55	-6,3	-3'037'426.10	-7,5
Autres charges de personnel		-613'746.11	-1,1	-651'038.92	-1,6
Prestations de travail de tiers		-333'814.20	-0,6	-246'022.10	-0,6
<b>Charges de personnel</b>	<b>15</b>	<b>-24'949'005.22</b>	<b>-46,2</b>	<b>-21'517'013.22</b>	<b>-53,4</b>
Loyers et produit des établissements affermés (tiers)		-499'865.36	-0,9	-491'510.35	-1,2
Loyers et produit des établissements affermés (personnes proches)		-9'491'409.70	-17,6	-8'134'539.25	-20,2
Autres charges de locaux		-10'213.05	0,0	-25'567.60	-0,1
Entretien des bâtiments et des installations		-828'029.60	-1,5	-705'381.42	-1,8
Quote-part collaborateurs pour le logement		515'715.90	1,0	507'747.95	1,3
<b>Charges de locaux</b>	<b>16</b>	<b>-10'313'801.81</b>	<b>-19,1</b>	<b>-8'849'250.67</b>	<b>-22,0</b>
Entretien, réparations, remplacement et leasing		-861'775.44	-1,6	-761'679.44	-1,9
Charges de véhicules et de transport		-132'546.28	-0,2	-108'189.61	-0,3
Assurances choses, redevances		-534'614.31	-1,0	-347'384.56	-0,9
Charges d'électricité et d'enlèvement des déchets		-2'239'688.88	-4,2	-1'978'866.05	-4,9
Charges administratives		-1'011'024.60	-1,9	-1'114'136.24	-2,8
Charges publicitaires		-861'935.99	-1,6	-789'680.28	-2,0
Charges d'exploitation diverses		-58'689.94	-0,1	-69'454.05	-0,2
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-5'700'275.44</b>	<b>-10,6</b>	<b>-5'169'390.23</b>	<b>-12,8</b>
<b>Amortissements</b>	<b>4</b>	<b>-839'490.70</b>	<b>-1,6</b>	<b>-690'965.41</b>	<b>-1,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>-51'155'872.17</b>	<b>-94,8</b>	<b>-43'134'757.71</b>	<b>-107,1</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2'804'951.02</b>	<b>5,2</b>	<b>-2'853'600.78</b>	<b>-7,1</b>
<b>Produit résultant de la vente d'actifs immobilisés</b>		<b>32'213.10</b>	<b>0,1</b>	<b>2'785.50</b>	<b>0,0</b>
Charges financières		-109'344.62	-0,2	-89'476.62	-0,2
Produit financier		4'539.34	0,0	6'392.15	0,0
<b>Résultat financier</b>		<b>-104'805.28</b>	<b>-0,2</b>	<b>-83'084.47</b>	<b>-0,2</b>
Charges exceptionnelles		0.00	0,0	0.00	0,0
Produits exceptionnels	18	701'228.80	1,3	3'586'869.00	8,9
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>701'228.80</b>	<b>1,3</b>	<b>3'586'869.00</b>	<b>8,9</b>
<b>Résultat annuel sans résultat du fonds</b>		<b>3'433'587.64</b>	<b>6,4</b>	<b>652'969.25</b>	<b>1,6</b>

## Compte d'exploitation

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	Commen- taires dans l'annexe	2022		2021	
		en CHF	en %	en CHF	en %
Attribution		0.00	0,0	0.00	0,0
Utilisation		1'507.33	0,0	567.05	0,0
<b>Résultat du fonds à but précis</b>		<b>1'507.33</b>	<b>0,0</b>	<b>567.05</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat annuel avant attribution / prélèvement capital d'organisation</b>		<b>3'435'094.97</b>	<b>6,4</b>	<b>653'536.30</b>	<b>1,6</b>
<b>Attribution au capital libre généré par l'activité</b>		<b>-3'435'094.97</b>	<b>-6,4</b>	<b>-653'536.30</b>	<b>-1,6</b>
<b>Résultat annuel</b>		<b>0.00</b>	<b>0,0</b>	<b>0.00</b>	<b>0,0</b>



## Tableau de financement

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	en CHF	en CHF
Attribution au capital libre généré par l'activité	3'435'094.97	653'536.30
Subventions Covid-19 non remboursables	-701'228.80	-3'586'869.00
Amortissements	841'847.25	690'965.41
Réaffectation amortissements tiers	-2'356.55	0.00
Correction de valeur stocks	17'703.73	-1'915.21
Utilisation fonds de soutien à but précis Bella Lui Crans-Montana	-1'507.33	-567.05
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles	-32'213.10	-2'785.50
Augmentation/diminution des créances résultant de livraisons et de prestations	94'337.03	-469'709.81
Augmentation/diminution des autres créances	169'772.82	5'909'389.48
Augmentation/diminution des stocks	-90'868.26	38'056.09
Augmentation/diminution des comptes de régularisation actifs	-115'740.68	73'093.84
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	2'191'234.73	-420'271.92
Augmentation/diminution des autres dettes	1'045'624.68	1'397'202.22
Augmentation/diminution des comptes de régularisation passifs	372'772.65	32'924.22
<b>Flux de fonds découlant de l'exploitation</b>	<b>7'224'473.14</b>	<b>4'313'049.07</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	-1'058'852.08	-856'907.15
Réaffectation amortissements tiers	2'356.55	0.00
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles	32'213.10	2'785.50
Investissements dans des immobilisations financières	0.00	-0.30
Désinvestissements d'immobilisations financières	1'902.90	0.00
<b>Flux de fonds liés aux investissements</b>	<b>-1'022'379.53</b>	<b>-854'121.95</b>
Remboursement du crédit Covid-19	-83'340.00	0.00
Remboursement des prêts Covid-19	-499'999.95	0.00
Subventions Covid-19 non remboursables	701'228.80	3'586'869.00
<b>Flux de fonds liés au financement</b>	<b>117'888.85</b>	<b>3'586'869.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>6'319'982.46</b>	<b>7'045'796.12</b>
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	13'787'157.20	6'741'361.08
Liquidités au 31 décembre	20'107'139.66	13'787'157.20
<b>Variation des liquidités</b>	<b>6'319'982.46</b>	<b>7'045'796.12</b>

## Tableau de variation du capital

	État initial en CHF	Attribution en CHF	Transferts de fonds in- ternes en CHF	Utilisation en CHF	État final en CHF
<b>Moyens provenant du capital du fonds</b>					
Fonds de soutien Bella Lui Crans- Montana	46'555.50	0.00	0.00	-1'507.33	45'048.17
<b>Capital du fonds avec affectation restrictive</b>	<b>46'555.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'507.33</b>	<b>45'048.17</b>
<b>Moyens provenant de finan- cements propres</b>					
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2003	1'465'631.02	0.00	0.00	0.00	1'465'631.02
Capital libre généré par l'activité	-4'121'333.70	0.00	3'435'094.97	0.00	-686'238.73
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat annuel</b>	<b>0.00</b>	<b>3'435'094.97</b>	<b>-3'435'094.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capital d'organisation</b>	<b>-2'655'702.68</b>	<b>3'435'094.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>779'392.29</b>

En 2020, les Auberges de Jeunesse Suisses ont reçu un crédit COVID-19 de CHF 500'000 et un prêt COVID-19 de CHF 5'000'000. Tous deux ne sont pas pris en compte comme capitaux étrangers pour le calcul du su-  
rendement conf. à l'art. 725, al. 2 CO. Les fonds propres économiques au 31 décembre 2021 s'élevaient à CHF 2'844'297. Grâce au résultat annuel positif en 2022, la situation du capital s'est considérablement améliorée, et le capital d'organisation s'élevait à CHF 779'392 au 31.12.2022.

## Annexe aux comptes annuels

### Généralités

Les comptes annuels des Auberges de Jeunesse Suisses ont été établis en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

### Parties liées

Sont réputées parties liées la Fondation Suisse pour le Tourisme Social et la Fondation pour les auberges de jeunesse en Suisse. Toutes les transactions essentielles sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Une relation de mandat n'existe ni avec les membres du comité des Auberges de Jeunesse Suisses, ni avec les membres du conseil de fondation de la Fondation Suisse pour le Tourisme Social ou de la Fondation pour les auberges de jeunesse en Suisse.

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## Principes d'évaluation

### Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse ainsi que les avoirs en comptes postaux et en banque évalués à leur valeur nominale. Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de fin d'année publiés par l'Administration fédérale des contributions.

### Créances

Les créances provenant de prestations à l'égard de tiers sont présentées après déduction des corrections de valeur nécessaires pour le risque de ducroire.

### Stocks

Les stocks sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la valeur du marché la plus basse. Le risque au niveau des marchandises est pris en compte avec une correction de valeur de 20% sur les stocks en fin d'année.

### Immobilisations corporelles

L'évaluation a lieu aux coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements opérationnels nécessaires. En 2020, les catégories de placement et les taux d'amortissement ont été redéfinis. Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

#### Immobilisations jusqu'en 2018

Machines et appareils	8 ans
Mobilier remplacement	8 ans
Petit matériel d'inventaire	3 ans
Informatique	3 ans
Véhicules	5 ans
Travaux de transformation	10 ans

#### Nouvelles immobilisations à partir de 2019

Machines et appareils	8 ans
Mobilier remplacement	8 ans
Mobilier rénovation	15 ans
Petit matériel d'inventaire	5 ans
Inventaire global	15 ans
Informatique	5 ans
Véhicules	5 ans
Travaux de transformation	10 ans

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## Rapport de situation

Le rapport de situation est publié sous forme détaillée dans le rapport annuel. Celui-ci est publié uniquement sous forme numérique et peut être consulté à l'adresse suivante :

report-youthhostel.ch

## Évaluation des risques

Dans le but de garantir la conformité des comptes annuels de l'organisation avec les normes de présentation des comptes en vigueur et de garantir ainsi la régularité du rapport, le comité et la direction ont pris des mesures internes. Celles-ci se rapportent autant aux systèmes et aux procédures comptables modernes qu'à l'établissement des comptes annuels.

Au cours de l'exercice sous revue, le comité et la direction se sont préoccupés des répercussions du conflit en Ukraine, de la pénurie d'énergie et de la situation économique générale, y compris de la problématique de l'inflation. Bien que le bilan déficitaire ait pu être résorbé avec le bon résultat annuel, permettant au capital d'organisation d'être de nouveau positif, l'impact de la pandémie sur la situation patrimoniale et financière de l'organisation reste perceptible.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (221.433) le 01.01.2023, la direction a mis en place les procédures afférentes et a procédé à des contrôles chez les fournisseurs. En l'absence de soupçon fondé de recours au travail des enfants, les Auberges de Jeunesse Suisses sont exemptées des devoirs de diligence et de l'obligation de faire rapport en vertu de l'ordonnance.

## Commentaires concernant le bilan

### 1. Créances résultant de livraisons et de prestations

---

Dans le ducroire, les créances dont l'échéance dépassait les 60 jours à la date du bilan ont été intégralement régularisées. Pour les autres créances, on a procédé à une correction de valeur forfaitaire de 5%.

### 2. Autres créances

---

À fin 2022, une créance d'un montant de CHF 15'622 (année précédente CHF 43'305) existait envers les caisses cantonales de compensation pour les indemnités de réduction de l'horaire de travail versées.

Pour le surplus, CHF 98'775 (année précédente CHF 108'276) d'acomptes à des fournisseurs sont compris. Les factures des fournisseurs qui concernent l'année suivante ont été payées durant l'exercice courant actuel.

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## 3. Stocks

Les risques sur le fonds de marchandises ont été évalués à hauteur de 20% du stock de marchandises pour la fin de l'année et provisionnés intégralement comme correction de valeur.

## 4. Immobilisations corporelles

en CHF	Valeur comptable au 01.01.	Acquisitions	Ventes	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.
Véhicules	17'275.80	58'099.35	0.00	19'326.35	56'048.80
Informatique	954'258.56	300'904.03	0.00	354'363.15	900'799.44
Machines / appareils	417'001.79	216'743.95	0.00	128'233.40	505'512.34
Mobilier remplacement	356'462.53	256'443.70	0.00	128'143.50	484'762.73
Mobilier rénovation	65'719.12	0.00	0.00	5'476.60	60'242.52
Petit matériel d'inventaire	336'007.76	226'661.05	0.00	159'676.70	402'992.11
Inventaire global	51'422.25	0.00	0.00	4'167.75	47'254.50
Immobilisations corporelles mobiles	<b>2'198'147.81</b>	<b>1'058'852.08</b>	<b>0.00</b>	<b>799'387.45</b>	<b>2'457'612.44</b>

en CHF	Valeur comptable au 01.01.	Acquisitions	Ventes	Amortissements	Valeur comptable au 31.12.
Transformations	275'345.26	0.00	0.00	42'459.80	232'885.46
Immobilisations corporelles immobiles	<b>275'345.26</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>42'459.80</b>	<b>232'885.46</b>

## 5. Immobilisations financières

Les participations, prêts à des tiers et parts sociales suivants sont établis :

Type	Valeur nominale	Entreprise	Valeur comptable
Action nominative	300	Gurlaina SA, Scuol	1
Action nominative	15'000	Saastal Bergbahnen AG, Saas-Fee	1
Prêt de lancement	20'000	Association discover.swiss, Zurich	1
Part sociale	20'000	Coopérative discover.swiss, Zurich	1
Part sociale	200	Banque Raiffeisen Jungfrau Société coopérative, Interlaken	200

## 6. Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations comprennent des dettes envers des tiers à hauteur de CHF 2'678'839 (année précédente CHF 2'716'366).

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## 7. Diverses dettes à court terme

---

Les diverses dettes à court terme comprennent pour l'essentiel des dettes à l'égard des institutions d'assurance sociale, des administrations cantonales des impôts (impôt à la source) ainsi que des prestations payées par avance sous forme de bons cadeaux.

## 8. Comptes de régularisation passifs

---

Les régularisations des cotisations de membre pour les années suivantes sont effectuées en fonction du système d'affiliation par douze mois.

## 9. Prêts

---

Le prêt de CHF 7'296'578 de la Fondation Suisse pour le Tourisme Social a de nouveau fait l'objet en 2022 d'une rémunération au taux ordinaire de 0,25%. À partir de 2023, des amortissements d'au moins CHF 500'000 par année seront versés.

Pour le surplus, les prêts suivants sont établis :

Date	Durée	Rémunération	Montant nominal	Amortissements	Valeur comptable
30.03.2020	8 ans	0,0%	CHF 500'000	CHF 83'340	CHF 416'660
14.04.2021	10 ans	0,5%	CHF 5'000'000	CHF 500'000	CHF 4'500'000

Pour la première fois en 2022, les prêts sont amortis annuellement à des taux identiques sur la période.

Dans le cadre de la protection des liquidités, un crédit Covid-19 a été sollicité au cours de l'exercice 2020 auprès de la Banque cantonale de Zurich, qui l'a approuvé. Ce crédit d'un montant de CHF 2'080'000 à la date du bilan n'avait pas encore été mobilisé en 2022.

## Commentaires concernant les comptes d'exploitation

### 10. Produit résultant des prestations de services et de l'hébergement

---

367'985 hôtes ont été hébergés en 2022 dans nos propres établissements (année précédente 270'070). Cela correspond à 751'722 nuitées (année précédente 565'433).

### 11. Cotisations de membre

---

L'effectif des membres au 31 décembre 2022 (date critère) s'élevait à 59'618 (année précédente 66'419). Le recul du nombre de membres à l'année est principalement imputable à la migration de la base de données des membres vers un nouveau système, ainsi qu'au nettoyage des données et au changement des méthodes de comptage des membres qui en ont découlé.

# Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

## 12. Produits provenant des donateurs

---

Les dons affectés à un but précis comprennent un montant de CHF 140'700 (année précédente CHF 118'249) résultant de la compensation volontaire des émissions de CO2 par les hôtes passant la nuit dans les Auberges de Jeunesse Suisses. Les contributions sont versées pour moitié à la fondation myclimate pour le financement de projets de protection du climat au niveau mondial et à la Fondation Suisse pour le Tourisme Social pour des projets climatiques des Auberges de Jeunesse Suisses.

En 2022, des contributions de particuliers d'un montant de CHF 34'252 (année précédente 137'192) ont été reçues. Les produits provenant des donateurs que sont les communes, villes et fournisseurs représentent CHF 16'010 (année précédente CHF 17'386).

## 13. Diminutions de rendement

---

Les pertes résultant de créances comprennent CHF 45'179 (année précédente CHF 14'337) de pertes sur débiteurs, la baisse du risque de du croire à hauteur de CHF 7'239 (année précédente augmentation de CHF 23'621) et CHF 4'109 (année précédente CHF 3'554) de pertes liées à des annulations.

## 14. Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers

---

Les prestations au titre de prestations de tiers comprennent pour l'essentiel des frais d'intermédiaires et de réservation pour les plates-formes en ligne et le channel management, ainsi que des dépenses au titre de nettoyage à l'extérieur et pour la gestion de la base de données des membres.

## 15. Charges de personnel

---

En 2022, 336 pleins temps (année précédente 294) étaient répartis sur 532 collaborateurs fixes (année précédente 442) et 82 auxiliaires occupés sporadiquement (année précédente 108).

Les avoirs de vacances et jours de repos ont été entièrement régularisés en 2022 et comptabilisés dans les passifs transitoires. En 2022, il y a eu une augmentation à hauteur de CHF 117'517 (année précédente augmentation de CHF 71'351).

Les charges de personnel comprennent CHF 257'178 (année précédente CHF 882'821) de remboursements d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail. Cela inclut les indemnités pour les mois de janvier à mars 2022 (CHF 233'381), ainsi que les paiements rétroactifs d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail pour les droits pour jours de vacances et jours fériés pour les années 2020 et 2021 (CHF 23'797).

## 16. Charges de locaux

---

Les loyers et fermages aux parties liées comprennent les loyers versés à la Fondation Suisse pour le Tourisme Social (FSTS). En 2022, une part variable des loyers de CHF 908'929 a été prise en compte, soit 0,5% de la valeur d'assurance du bâtiment de nos propres établissements.

## Auberges de Jeunesse Suisses, Zurich

### 17. Charges administratives

	2022 en CHF	2021 en CHF
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de tiers	-9'353'299.00	-6'908'138.18
Charges de personnel	-22'611'014.07	-19'415'527.95
Charges de locaux	-9'918'556.46	-8'465'302.62
Autres charges d'exploitation	-4'693'291.96	-4'135'399.46
Amortissements	-525'681.45	-427'012.91
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-47'101'842.94</b>	<b>-39'351'381.12</b>
<b>Charges administratives</b>		
Charges de personnel dans l'administration	-2'337'991.15	-2'101'485.27
Autres charges administratives	-1'402'228.83	-1'417'938.82
Amortissements	-313'809.25	-263'952.50
<b>Total charges administratives</b>	<b>-4'054'029.23</b>	<b>-3'783'376.59</b>
<b>Total</b>	<b>-51'155'872.17</b>	<b>-43'134'757.71</b>
<b>Charges administratives en % du produit d'exploitation</b>	<b>7,5%</b>	<b>9,4%</b>

### 18. Produits exceptionnels

Pour l'année sous revue, les produits exceptionnels se composent de subventions pour cas de rigueur supplémentaires à hauteur de CHF 701'229 versées pour les pertes de chiffre d'affaires dues aux répercussions de la pandémie en 2020 et 2021. Au cours de la période précédente, les produits exceptionnels se composaient également de subventions pour cas de rigueur à hauteur de CHF 3'586'869.



## Autres informations

<b>Dettes envers les institutions de prévoyance</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	en CHF	en CHF
Prévoyance professionnelle	541	375'779

### Indemnités versées aux organes

---

En 2022, le président et les membres du comité ont travaillé 643 heures (année précédente 809), dont 496 à titre honorifique (année précédente 635).

Des indemnités représentant un montant de CHF 37'477 (année précédente CHF 35'163) ont été versées sous la forme d'honoraires et de frais. CHF 22'677 ont été attribués au président des Auberges de Jeunesse Suisses (année précédente CHF 22'963).

Les honoraires versés à l'organe de révision s'élèvent pour 2022 à CHF 38'075 (année précédente CHF 45'240).

### Obligations assimilables à un contrat d'achat

---

Il existe un contrat de location à long terme qui court jusqu'au 30 avril 2026 pour les locaux de la centrale de prestations à Zurich. Le montant résiduel de la dette jusqu'à l'échéance du contrat est de CHF 1'187'247 (année précédente CHF 1'543'421).

Les contrats de bail et de fermage conclus avec la Fondation Suisse pour le Tourisme Social à Zurich sont résiliables moyennant un préavis de 12 mois.